

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.**  
**Du 29 juin 2006**

**Membres présents :**

Madame Mairesse Présidente de l'U.V.H.C.

**Collège A :** Mesdames Follet, Merviel, Messieurs Guerra, Lohegnies, Massy

**Collège B :** Mesdames Derviaux, Rivenq, Messieurs Goutin, Leroy, Lecomte, Santin,

**Collège AITOSS :** Mesdames Delacroix, Empisse, Monsieur Garçon

**Collège Etudiants :** Messieurs Caudmont, Prevost

**Collège des personnalités extérieures :** Mesdames Houssier, Lancelle, Monsieur Bruzek

**Membres de Droit :** Mesdames Blanchard, Laudati, Petitjean, Messieurs Benameur, Champagne, Courtois, Debernard, Delannoy, Despres, Dewally, De Zorzi, Dubois, Dulion, Gingali, Goichot, Goutin, Gryba, Lallemant, Léger, Moison, Monnoyer, Moulin, Ouafthouh, Piechowiak, Pommeray, Raviart, Stachowiak, Tonarelli, Valein

**Membres excusés :** Messieurs Coudoux, Dewally

**Pouvoirs :**

Monsieur Paquet	à	Madame Follet
Monsieur Guerin	à	Monsieur Leroy
Monsieur Lobry	à	Madame Lancelle
Monsieur Lecomte	à	Monsieur Goutin

**SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES**

- 1) Approbation du compte rendu du C.A. du 16 mars 2006 à l'unanimité
- 2) L'Offre de Formation 2006/2009 (retour du Ministère)
- 3) L'affectation des supports ATER pour 2006/2007 est votée à l'unanimité
- 4) Présentation de la réorganisation du fonctionnement de l'ISTV à la rentrée 2006/2007
- 5) Présentation des règlements des examens
- 6) Les Décisions Budgétaires Modificatives sont votées à l'unanimité
- 7) Le Plan Pluriannuel d'Investissement est approuvé à l'unanimité
- 8) Le calendrier de fermeture de l'ISTV est voté à l'unanimité
- 9) Les subventions aux associations sont votées à l'unanimité
- 10) Présentation des conventions

Ouverture de la session : 14 heures 35

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 mars 2006 :**

*Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.*

## **2. L'Offre de Formation :**

Monsieur Ourak commente le document « Architecture de l'offre de formation en Licence ». Les intitulés n'ont pas été modifiés. Le Ministère a demandé le retrait du parcours Informatique Mathématiques de la mention Sciences Fondamentales. Monsieur Ourak propose d'intituler cette mention « Mathématiques » et de retirer les deux parcours : Informatique Mathématiques et Physique Mathématiques ». Les parcours IUP sont conservés.

En ce qui concerne l'Architecture de l'offre de formation « Master Recherche / Pro ». Monsieur Ourak demande de modifier la mention STERIA par STIREA (Sciences et Techniques pour l'Informatique, les Réseaux, l'Electronique et l'Automatique). STERIA représente un groupe international dans le domaine de l'informatique, il est donc impossible de conserver cet intitulé.

Madame Mairesse, Présidente de l'Université, informe que les habilitations ont été remontées au Ministère et ont été habilitées. Les Universités de la vague A ont été soumises à des conditions beaucoup plus contraignantes que celles de la vague D.

Dans le cadre européen, le Ministère souhaite qu'il y ait une adéquation entre les cursus étrangers et nationaux. Dans le contexte européen, il n'y a pas de distinction entre les deux Masters Professionnel et Recherche. Madame Mairesse rappelle qu'il s'agit d'un document interne.

Monsieur Goichot demande à ce que l'on revoie l'intitulé exact du Master Mathématiques.

Les arrêtés d'habilitation ont été reçus pour la Licence Sciences et Technologies et les Licences Professionnelles. On attend le retour pour les Masters. Les Masters sont habilités pour 4 ans sauf la mention STIREA habilitée pour 2 ans.

Monsieur Ourak informe que le Ministère a demandé le retrait de la spécialité CCI de la mention STIREA et de la présenter comme une spécialité transversale.

Madame Mairesse explique que lorsqu'une habilitation est obtenue pour un an ou deux, le Ministère avait au départ émis un avis plutôt défavorable. Il est évident qu'à la fin de ces deux années, les dossiers devront être revus en profondeur. Il ne faut pas oublier de prendre en compte l'insertion professionnelle et les effectifs. Pour information, à la rentrée 2005, on a constaté une baisse de 500 étudiants. Le défi que l'on doit relever est de maintenir les effectifs et voir même les augmenter. Le Ministère a une vision précise sur tous les établissements, discipline par discipline, cursus par cursus... Tous les établissements de la vague D n'ont pas d'IUP réhabilités. Madame Mairesse rappelle qu'une université de taille moyenne a des capacités que n'ont pas les grandes universités, la qualité de la formation devrait être normalement meilleure que dans les grandes structures, nous pouvons également noter une bonne qualité de vie tant au niveau de l'environnement que de l'accompagnement des étudiants.

Monsieur Ourak attire l'attention sur la diversité des formations et pense qu'il faudra être très vigilant pour bien communiquer.

Madame Mairesse insiste sur le fait que la qualité de la formation doit être privilégiée. Pour le Ministère, les effectifs ont baissé, mais le nombre des heures complémentaires ne cesse d'augmenter.

Monsieur Guerra demande si en dehors de l'article 33, les versements entre composantes vont continuer.

Madame Mairesse explique qu'un enseignant est recruté avant tout en tant qu'enseignant UVHC. Elle note que l'offre de formation est très diversifiée et peut encore s'étendre. En effet, le Ministère désire que les universités gardent leur identité. Par contre, dans les antennes, il faut être conscient qu'on se bat avec des moyens très limités ; 84 % des étudiants viennent du Nord Pas de Calais avec un public de milieu social défavorisé. Il existe une mise en place d'indicateurs et une mise en concurrence des établissements.

### **3. les supports d'ATER :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les salaires des ATER sont imputés sur le budget de l'établissement.

Monsieur Ourak commente le document sur la répartition des postes ATER 2006/2007. Pour l'ensemble de l'Université, 23 supports ATER- Etat sont disponibles dont 9 pour l'ISTV (5 supports entiers et 4 supports dédoublés).

Concernant les postes vacants, l'ISTV dispose : 3 postes de professeurs et 2 de maîtres de conférences.

Madame Follet s'interroge sur les prises en charge d'allocations de chômage des salaires des ATER.

Monsieur Dulion explique que l'Etat prendra en charge la 1<sup>ère</sup> année, après c'est l'établissement qui prendra la relève. Avec la mise en place de la LOLF, il y a un transfert de responsabilités vers les établissements.

Monsieur Ourak ajoute que chaque ATER doit assurer son service statuaire.

*Les supports de postes sont votés à l'unanimité.*

### **4. Réorganisation du fonctionnement de l'ISTV :**

Monsieur Ourak constate, que depuis le début du LMD, de grosses difficultés pédagogiques sont apparues principalement liées à la mutualisation des enseignements. Il est nécessaire aujourd'hui d'adapter le fonctionnement de l'ISTV aux changements de l'Offre de Formation et aux exigences de la LOLF. Une ré-organisation des services pédagogiques s'effectuera à la rentrée 2006/2007.

### **5. Les règlements :**

Monsieur Ourak informe les conseillers que les règlements de l'Institut seront examinés à la rentrée.

Il est rappelé qu'en application du décret 84, il est obligatoire d'assister aux jurys.

Monsieur Kolski propose de mettre en place des critères de responsabilité pédagogique.

Madame Mairesse informe qu'en respect du décret 84, toutes les fiches de service des enseignants passeront par sa signature.

## **6. Les Conventions :**

Monsieur Ourak évoque la convention entre l'ISTV et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Valenciennes présentée lors du dernier Conseil d'Administration de l'ISTV. Les étudiants ayant terminé leur 4<sup>ème</sup> année à la Chambre de Commerce et d'Industrie avec de très bons résultats pourraient être acceptés en Master 2 IRCOMS à condition d'avoir une validation par un jury mixte ISTV-CCI. Les étudiants de la CCI seront soumis aux mêmes conditions d'examens et d'évaluation que ceux de l'ISTV.

## **7. Les subventions aux associations :**

Une présentation du projet E=M6, ayant obtenu un fort soutien de l'ISTV et de l'Université, est faite afin d'informer les conseillers sur l'avancement du projet. Le LAMIH a mis une salle à disposition pour la réalisation du projet.

L'association AIDE EN RAID expose son projet de participation au 4L Trophy Edition 2007 qui consiste en une aide humanitaire pour les enfants marocains (distribution de fournitures scolaires).

Une subvention de 500 Euros est proposée par l'ISTV à l'association AIDE EN RAID.

Une subvention de 525 Euros est proposée à l'association SPHIMX pour sa participation à l'organisation de la Journée Portes Ouvertes de l'UVHC en mars 2006.

*Les subventions sont votées à l'unanimité.*

## **8. Les D.B.M. :**

Monsieur Ourak propose trois DBM :

- Une première D.B.M. de rattachement à hauteur de 43 249 Euros concernant une convention F.E.D.E.R.
- Une seconde D.B.M. s'élevant à 170 789 Euros qui permet d'alimenter la masse Investissement et de re créditer les lignes budgétaires permettant de payer les mises à disposition de moyens et de personnel entre composantes.
- Une troisième D.B.M. de réserves de 150 000 Euros qui permet de pouvoir fonctionner pour la rentrée universitaire 2006/2007 .

Monsieur Dulion intervient sur une erreur à corriger au niveau du montant total indiqué sur cette D.B.M. de réserves : 174 000 euros au lieu de 150 000 euros.

*Les D.B.M. sont approuvées à l'unanimité.*

### **9. Le Plan Pluriannuel d'Investissement :**

Monsieur Ourak informe des sommes allouées à chaque filière pour l'achat de matériel :

- Audiovisuel : 30 000 euros
- Matériaux : 4 000 euros
- Chimie : 13 000 euros
- Physique : 9300 euros
- Electronique et Télécommunications : 10 000 euros
- Electrotechnique : 9300 euros
- Mécanique : 20 000 euros
- Informatique : à déterminer avec le service Informatique de l'U.V.H.C.
- Agro alimentaire : 20 000 euros (crédits U.V.H.C.) pour le déménagement du CITIA et l'aménagement de salles de Travaux Pratiques sur le site La Forêt à Cambrai.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est voté à l'unanimité.

### **10. Le calendrier de Fermeture de l'ISTV :**

Madame Follet commente le calendrier. L'UVHC impose une contrainte de quinze jours entre les deux sessions. Madame Follet souhaite que les dernières sessions se terminent le 30 juin pour laisser la possibilité aux étudiants de travailler à l'extérieur. On essaie d'instaurer un calendrier commun au niveau de l'UVHC.

Pour les Master, il n'y a rien de défini pour l'instant.

*Le calendrier de fermeture des Licences de l'ISTV est voté à l'unanimité.*

Fin de la session : 18 heures

Le Directeur,

Le Rapporteur de Séance,

M. OURAK

C. FOLLET